

SESSION DU 10 FEVRIER 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 5 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 10 février 2020 à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Claudine MOULIN, Gérard AMY, Evelyne LAFEUILLE, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé :

- Jean-Marc JANNEAU qui avait donné pouvoir à Marc PINSARD

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

→ Adhésion à Eure et Loir Ingénierie pour bénéficier d'une assistance administrative et juridique :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un établissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente à :

- 2 actes en la forme administrative/an (Acquisition de terrain par les collectivités dans la limite de 50 000 €, transfert de propriété entre collectivité (sans seuil), Aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement),

- le conseil juridique autant que de besoin,

- le conseil en marché public (hors rédaction d'un marché),

- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an inférieur à 90 000 € HT (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

Le siège de cette agence est à Chartres.

Il est précisé que le coût de cette mission pour l'année 2020 est de 0,80€/habitant DGF.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- **DECIDE** d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,
- **APPROUVE** les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **S'ENGAGE** à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

→ **Réalisation d'une bande cyclable entre Bonville et Gellainville : Mandatement du bureau « En Perspective » pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mandater le bureau « En Perspective » pour une mission de maîtrise d'œuvre partielle ; le coût de cette mission est de 8 200 € H.T. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et toute autre pièce inhérente à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2020.

→ **Investissements 2020 :**

➤ **Projet de réfection de la couverture de la Mairie - Demande de subvention :**

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département pour engager les travaux de réfection de la toiture de la Mairie, déjà inscrits au budget 2019.

➤ **Projet de réfection du mur de clôture arrière de la Mairie - Demandes de subventions :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de réfection du mur de clôture en limite du parking arrière de la Mairie ;
- **SOLLICITE** à cet effet des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ **Projet d'aménagement de voirie – Rue du Vivier - Demandes de subventions :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la rue du Vivier ;
- **SOLLICITE** à cet effet des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ **Projet de bande cyclable entre Bonville et Gellainville - Demande de subvention :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de Chartres Métropole pour la réalisation de la bande cyclable entre Bonville et Gellainville.

➤ **Projet de réfection du parquet de la salle polyvalente suite à un dégât des eaux - Demandes de subventions :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de réfection du parquet de la salle polyvalente dans son intégralité suite au dégât des eaux survenu en août dernier ;
- **SOLLICITE** à cet effet des subventions auprès du Département et de Chartres Métropole.

→ **Comptabilité 2020 :**

➤ **Autorisation pour le règlement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement réalisées sur l'année n-1.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le Trésorier Principal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **AUTORISENT** le Trésorier Principal à régler les différents mandats d'investissement.

➤ **Logements communaux 11, Grande Rue : Création d'une régie pour l'encaissement des loyers :**

Monsieur le Maire rappelle aux Elus qu'ils ont confié la gestion administrative des logements communaux sis 11, Grande Rue – Bonville, à l'agence Citya ; celle-ci perçoit les loyers qu'elle reverse par virement à la Collectivité. Le Trésorier a fait savoir qu'une régie municipale aurait dû être créée à cet effet.

Par délégation du Conseil Municipal (délibération n°2014-018), Monsieur le Maire a donc créé une régie comptable nécessaire au fonctionnement de ce service.

➤ **Attribution d'une subvention à l'association « Nos Anges » :**

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

↳ **DECIDE** de verser une subvention de 1 300,00 € (mille trois cents euros) à l'association « Nos Anges ».

→ **Adhésion à la convention de groupement de commande pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **APPROUVE** l'adhésion de la Collectivité à la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVA, anciennement « tarifs bleus » et services associés en matière d'efficacité énergétique ainsi que ses annexes ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses annexes.

→ **Chartres Métropole : Schéma de mutualisation intercommunale – Accompagnement juridique des Communes membres – Avenant n°1 à la convention cadre :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **APPROUVE** l'avenant à la convention cadre d'accompagnement juridique avec Chartres métropole ayant pour objet d'ajouter le domaine de la commande publique au rang de ceux pour lesquels les communes membres de Chartres métropole peuvent solliciter un accompagnement juridique.

↳ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

→ **Personnel : Habilitation donnée au Centre de Gestion 28 pour la passation d'un nouveau contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

→ **Réforme de la fiscalité locale :**

Monsieur LEROY rend compte d'un rendez-vous avec le Trésorier - à la demande du Ministre des Finances, pour lui présenter la réforme de la taxe d'habitation et les modalités de compensation pour les années à venir.

→ **Modification du PLU : Zonage erroné parcelle AB76 et présence d'une servitude communale :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire d'inscrire la parcelle AB76 dans son intégralité en zone urbaine (Ua).
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire état de cette décision dans le registre d'enquête publique, ainsi que de la présence d'une servitude communale qu'il conviendra d'indiquer sur les prochains documents d'urbanisme.

→ **Club de l'Amitié : Demande de subvention exceptionnelle :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** à titre exceptionnel, de verser une subvention de 200,00 € (deux cents euros) au Club de l'Amitié pour organiser un repas de fête à Madame Renée BOUCHER, centenaire.

La séance est levée à 21h45.

* * * * *